OEA/Ser.W

 CIDI/INF.530/22

 23 novembre 2022

 Original: espagnol

NOTE CONCEPTUELLE

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN

POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ

13 DÉCEMBRE 2022

(Élaborée par le Secrétariat exécutif au développement intégré)

THÈME : **LA TRANSFORMATION DU MONDE DU TRAVAIL DANS L’ÉCONOMIE NUMÉRIQUE : LES IMPÉRATIFS EN MATIÈRE DE POLITIQUE**

1. **Contexte et justification**

 Le monde du travail a subi une mutation radicale ces dernières décennies, principalement en raison des importants progrès technologiques, de la quatrième révolution industrielle et de l’économie numérique. Cette transformation s’est accentuée et accélérée avec la COVID-19 et se manifeste de plusieurs manières, essentiellement dans les métiers, le niveau et les perspectives d’emploi, les compétences et les relations professionnelles.

Les métiers changent : certains disparaissent à cause de leur obsolescence tandis que d’autres émergent organiquement suite aux évolutions technologiques. Relégués aux oubliettes, les linotypistes et les opérateurs de machines ne sont plus qu’un lointain souvenir. Parallèlement apparaît un nombre considérable de gestionnaires de réseaux sociaux, d’analystes de mégadonnées, de programmateurs et d’experts en chaînes de blocs, entre autres.

Le niveau et les offres d’emploi fluctuent aussi en raison des tendances actuelles de la révolution technologique ; des millions de postes de travail sont supprimés au nom de l’automatisation et de l’intelligence artificielle pendant que les possibilités professionnelles augmentent de manière exponentielle dans l’économie numérique, l’innovation et les autres secteurs émergents. Selon un rapport du Forum économique mondial, l’automatisation du travail sera responsable de la disparition d’environ 85 millions d’emplois d’ici 2025. Dans le même temps, l’économie numérique permettra de créer jusqu’à 97 millions d’emplois nouveaux.[[1]](#footnote-1)/ De plus, au moins deux nouvelles tendances constituent des domaines d’opportunité pour les perspectives d’emploi dans les Amériques : l’engagement renouvelé en faveur du développement durable et la transition démographique.

On commence à peine à découvrir le potentiel de création d’emplois verts dans la région bien que les résultats soient déjà visibles dans des cas précis. En 2021 par exemple, l’Amérique latine et les Caraïbes ont concentré 44 % du nombre total des emplois liés au secteur des biocombustibles dans le monde. En outre, trois pays de la région (Brésil, États-Unis et Colombie) figurent parmi les dix premières zones géographiques en termes de nombre d’emplois créés dans le secteur de l’hydroélectricité. L’engagement renouvelé dans les domaines de l’environnement et de la transition énergétique témoigne de la continuité de cette tendance et, donc, de l’augmentation des emplois verts[[2]](#footnote-2)/. De même, l’évolution démographique dans la région, qui se caractérise par le vieillissement de la population, supposera nécessairement des ajustements au niveau du marché du travail et des conjonctures nouvelles dans le secteur de l’emploi. Selon des estimations de la CEPAL, la population âgée de 60 ans et plus en Amérique latine et dans les Caraïbes augmentera, passant de 15 % en 2020 à 21 % en 2030 et, d’ici 2055, représentera la tranche d’âge la plus importante dans nos économies. Cette augmentation constitue un défi pour les systèmes de protection sociale mais offre aussi une occasion exceptionnelle de créer des emplois dans le secteur des soins et de la santé[[3]](#footnote-3)/.

De pair avec la transformation du monde du travail, les compétences qu’exige le secteur productif ont aussi évolué et une grande importance est accordée aux compétences socio-émotionnelles ainsi qu’à la capacité d’adaptation à des environnements changeants et d’apprentissage tout au long de la vie. Lors des précédentes réunions du CIDI, en particulier en août 2022 sur le thème « Les jeunes et les compétences dans l’économie numérique », une alerte a été lancée concernant les écarts de compétences dans la région et le déficit de compétences numériques et technologiques. De plus, les participants ont profité de ces occasions pour analyser l’énorme potentiel que représente pour la région le renforcement de l’éducation et de la formation en vue de développer ce type de compétences et de répondre efficacement aux besoins du secteur productif et de l’économie en général.

 Au-delà des changements observés dans l’emploi, les métiers et les compétences, la transformation du monde du travail concerne également la mutation profonde des relations professionnelles et la manière dont évoluent aujourd’hui les travailleurs et les travailleuses ainsi que les entreprises. Le travail sur les plateformes numériques et le télétravail sont un exemple parfait de cette mutation. Les limites du lieu de travail s’estompent et les concepts fondamentaux tels que la journée de travail ou la dotation en personnel, les rémunérations, la productivité et la performance revêtent une signification différente.

 Le travail sur les plateformes numériques est un phénomène qui se développait déjà dans la région avant la pandémie et qui s’est accéléré avec elle. La tendance continue de nombreuses entreprises à sous-traiter les tâches au moyen des plateformes, profitant ainsi souvent des coûts réduits dans les pays moins avancés, est particulièrement marquée ; de plus, le nombre de personnes qui ont une occasion de générer des revenus augmente dans ce secteur [[4]](#footnote-4)/. Les ministres du travail ont discuté de ce thème dans le cadre de l’OEA, où ont été abordés les avantages et les défis que présentent ces plateformes. Ils ont indiqué que les principaux domaines de préoccupation concernant le travail sur les plateformes numériques se rapportent à la rémunération, généralement très basse, à l’offre excédentaire de main-d’œuvre qui affecte le niveau des revenus, à l’insuffisance de mécanismes de règlement des conflits, à la difficulté de revendiquer des droits, surtout lorsqu’il s’agit d’une relation transnationale et multipartite (ce qui est le cas sur les plateformes de micro-tâches) ainsi qu’à la faible couverture de protection sociale de ses travailleurs[[5]](#footnote-5)/. En ce qui concerne les plateformes numériques de micro-tâches, des estimations indiquent que les travailleurs ne perçoivent que 13 % de leur productivité tandis que 90 % des travailleurs déclarés ne trouvent pas suffisamment de tâches pour subsister[[6]](#footnote-6)/. De même, on souligne le rôle croissant de l’utilisation d’algorithmes d’apprentissage automatique pour mesurer la performance des travailleurs. S’agissant d’un phénomène récent, de nombreux questionnements subsistent concernant la manière dont s’assurer du respect des principes du travail décent en termes de garantie des droits et des principes fondamentaux pour ce qui est du travail, de l’égalité, de l’emploi et de la protection sociale.

 Toutes ces transformations au sein du monde du travail constituent à la fois un immense défi et une opportunité exceptionnelle pour les gouvernements de la région, et ce, au moins sur deux fronts :

1. D’une part, les politiques publiques, en particulier dans le domaine de l’éducation et de la formation, doivent être destinées à tirer parti du potentiel de création d’emplois que représentent les changements technologiques, environnementaux et démographiques mentionnés précédemment. Dans le même temps, elles doivent reconnaître et prendre en compte l’importante segmentation et les profondes inégalités qui existent sur les marchés du travail de la région. En effet, l’emploi informel, le chômage, le travail précaire, la faible couverture de protection sociale ainsi que les bas salaires touchent de manière disproportionnée les jeunes, les populations rurales, les migrants et les autres groupes en situation de plus grande vulnérabilité, et plus les femmes que les hommes[[7]](#footnote-7)/.
2. D’autre part, les politiques publiques doivent prendre en compte les changements et les nouveaux domaines dans lesquels l’emploi évolue, en garantissant la protection et le respect des droits des travailleurs et en promouvant la viabilité des entreprises. La région a beaucoup développé la réglementation du télétravail[[8]](#footnote-8)/ et progresse vers une meilleure compréhension des besoins, des défis et des possibilités que présente le travail sur les plateformes numériques.

**2. Objectif de la séance**

Cette séance du CIDI vise à examiner les transformations du monde du travail qui découlent de l’économie numérique et qui se traduisent par des changements dans les métiers, le niveau et les perspectives d’emploi, les compétences et les relations professionnelles. Les États membres seront invités à partager leurs pratiques exemplaires destinées à tirer parti du potentiel d’emploi qu’offre l’économie numérique et à aborder les transformations des relations professionnelles qui résultent des nouvelles formes d’emploi, en particulier du travail sur les plateformes numériques, en garantissant les droits des travailleurs et en promouvant la viabilité des entreprises.

**3. Pertinence pour le Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI) et les mandats de l’OEA**

Le 9 juin 2022, les chefs d’État et de gouvernement des Amériques ont adopté, dans le cadre du Neuvième Sommet des Amériques, à Los Angeles (États-Unis), le **Programme régional pour la transformation numérique** dans lequel est affirmé le rôle fondamental des écosystèmes numériques dynamiques et résilients pour appuyer les économies numériques prospères, améliorer la préparation aux futurs événements sanitaires, phénomènes climatiques et catastrophes naturelles, promouvoir l’inclusion numérique de tous les peuples et accroître l’innovation, la compétitivité et les investissements, entre autres objectifs, en tirant parti des technologies émergentes et numériques[[9]](#footnote-9)/.

 Lors de la **Vingt-et-unième Conférence interaméricaine des ministres du travail (XXI CIMT),** les États membres de l’Organisation des États Américains (OEA) ont approuvé la Déclaration et le Plan d’action de Buenos Aires ayant pour thème « Construire un monde du travail plus résilient assorti de développement durable, de travail décent, d’emploi productif et d’inclusion sociale ». Parmi les engagements pris, les ministres ont indiqué ce qui suit : « Nous examinerons, avec la contribution du dialogue social tripartite, le développement, l’élaboration et la mise en œuvre de réglementations appropriées qui permettent d’exploiter les possibilités et de relever les défis que présentent les formes de travail existantes et nouvelles, telles que le travail sur plateforme numérique, le télétravail, le travail à domicile et l'alternance entre le lieu de travail et le travail à distance. Nous encouragerons la coopération régionale en la matière ainsi que dans d'autres domaines liés à l'avenir du travail et aux entreprises durables. »

Enfin, la **résolution « Encourager les initiatives continentales en matière de développement intégré : promotion de la résilience » [AG/RES. 2988 (LII-O/22)] de 2022**, concernant la ligne stratégique « Promouvoir le travail décent, digne et productif pour toutes les personnes », énonce ce qui suit : « 43. De charger le SEDI d’appuyer les États membres, par le truchement du Réseau interaméricain de l’administration dans le domaine du travail (RIAL), pour rendre plus étroite l’articulation entre l’éducation et l’emploi ; obtenir une meilleure compréhension de l’avenir du travail et des nouvelles formes d’emploi ; renforcer le dialogue social institutionnalisé afin d’obtenir des sociétés plus justes, équitables et résilientes ; […] ; poursuivre la transversalisation de la perspective de la parité hommes-femmes dans les politiques en matière de travail et d’emploi en tant que moyen d’atteindre l’égalité des sexes dans le monde du travail ; […] renforcer et moderniser les ministères du travail ; enfin, faciliter et promouvoir la transition de l’économie informelle à l’économie formelle, suivant les axes du Plan de travail de la CIMT 2022-2024. »

1. **Structure de la séance**

La séance se divisera en trois parties : lors de la première partie, un groupe d’experts sera invité à faire un exposé sur les principales transformations du monde du travail qui découlent de l’économie numérique ainsi que sur les défis et les possibilités qu’elles présentent pour l’emploi et les relations professionnelles. Lors de la deuxième partie, les États membres auront la possibilité de poser des questions aux experts sur leurs exposés dans le cadre d’un dialogue animé par le Président. Lors de la troisième et dernière partie, les délégations seront invitées à présenter leurs pratiques exemplaires, leurs offres spécifiques de collaboration ou leurs besoins liés à ce thème. Les principales questions qui seront posées aux États membres comme guide sont les suivantes :

1. Quels programmes et politiques sont en place dans votre pays pour parvenir à tirer parti du potentiel d’emploi qu’impliquent les actuels changements technologiques, environnementaux et démographiques ? Quels éléments ou caractéristiques comportent ces programmes et politiques pour réduire les écarts existants, notamment les disparités entre les femmes et les hommes, et parvenir à une plus grande inclusion des groupes vulnérables ?
2. Comment votre pays a-t-il traité le phénomène du travail sur les plateformes numériques ? Quels programmes et politiques ont été élaborés pour s’attaquer à ce phénomène et quels ont été les succès et les défis ?
3. Quelles mesures votre pays prend-t-il actuellement ou a-t-il pris pour garantir le respect et la protection des droits du travail de pair avec l’accroissement de la productivité et la promotion d’entreprises durables, face aux changements qu’impliquent les nouvelles formes d’emploi ?

Exposés des experts (7 minutes ; maximum : 10 minutes)

* Expert ou experte de l’Organisation des États Américains
* Expert ou experte de l’Organisation internationale du travail
* Représentant ou représentante du secteur privé
* Représentant ou représentante des travailleurs
* Ministre du travail
1. **Résultats escomptés de la séance**

La séance contribuera à ce qui suit :

1. Parvenir à mieux comprendre les possibilités, les défis et les grandes transformations en matière d’emploi et de relations professionnelles qui découlent des actuels changements technologiques, démographiques et environnementaux.
2. Exhorter les États membres à partager les pratiques exemplaires et les possibilités de coopération pour faire face aux transformations professionnelles actuelles en tenant compte de la protection des droits des travailleurs et de la promotion des entreprises durables.
3. Recevoir les commentaires et recommandations des États membres afin de renforcer le travail du SEDI visant à construire un monde du travail durable, équitable et égalitaire dans la région, en tirant parti des possibilités qu’offrent l’économie numérique et les autres tendances actuelles. À cette fin, le SEDI mènera des actions concrètes de coopération et établira des partenariats avec les gouvernements nationaux, le secteur privé, les organisations de travailleurs ainsi que les autres acteurs clés dans le cadre de ses processus ministériels et du Réseau interaméricain de l’administration dans le domaine du travail, (RIAL)

CIDRP03731F01

1. . Forum économique mondial, « Future of Jobs Report 2020 ». 20 octobre 2020.

<https://www.weforum.org/reports/the-future-of-jobs-report-2020/> (non disponible en français) [↑](#footnote-ref-1)
2. . OIT / IRENA (2022). Rapport sur l’emploi dans les énergies renouvelables. [↑](#footnote-ref-2)
3. . CEPAL (2021). Étapes du processus de vieillissement démographique dans les pays d’Amérique latine et des Caraïbes et défis concernant la réalisation du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et le Consensus de Montevideo sur la population et le développement. [↑](#footnote-ref-3)
4. . OIT (2022). Perspectives sociales et de l’emploi dans le monde, 2021 – Le rôle des plateformes numériques dans la transformation du monde du travail. [↑](#footnote-ref-4)
5. . OEA (2021). Rapport du Groupe de travail 1 soumis à la XXIe Conférence interaméricaine des ministres du travail. [↑](#footnote-ref-5)
6. . Op.cit. OIT (2022). [↑](#footnote-ref-6)
7. . OIT (2022) – Série « Panorama du marché du travail », « La faible croissance et la crise mondiale ralentissent la reprise de l’emploi en Amérique latine et dans les Caraïbes, <https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_854806/lang--fr/index.htm> [↑](#footnote-ref-7)
8. . Voir le Portefeuille des lois et règlements sur le télétravail du Réseau interaméricain de l’administration dans le domaine du travail (RIAL) de l’OEA (non disponible en français) – [www.rialnet.org](http://www.rialnet.org). [↑](#footnote-ref-8)
9. . Neuvième Sommet des Amériques. *Programme régional pour la transformation numérique*. 9 juin 2022, Los Angeles (États-Unis). [↑](#footnote-ref-9)